

Domaine de formation : **ELU0207 – Enfance / jeunesse**

Référence interne : **ELU0207-LM-CP3** Durée de la session : **7 heures** Prérequis : **Aucun prérequis**

Les objectifs pédagogiques :

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
 - Comprendre les enjeux d'une commission d'attribution de places en crèche.
 - Concevoir un règlement d'attribution de places.
 - Découvrir les situations des uns et des autres au travers des temps collectifs.

- Débattre des facteurs de réussite et les freins à l'élaboration de la commission.
- Découvrir des exemples de commissions d'attribution .
- Mesurer l'efficacité d'une commission transparente d'attribution.
- Maîtriser la menée d'un rendez-vous avec un administré pour l'attribution d'une place en crèche.

Le Programme :

- **Analyse du territoire et des besoins locaux en petite enfance.**
- **Les partenaires petite enfance, sociaux, départementaux...**
- **La mise en place d'outils pour réaliser la commission d'attribution des places en crèche .**
- **Communication des modalités d'attribution.**

Formatrice : Madame Sandrine LE MOING



Diplômée des Sciences de l'Education, Sandrine LE MOING, depuis plus de 10 ans travaille avec les collectivités territoriales d'un département d'Ile-de-France aux développements des secteurs petite enfance, enfance et jeunesse. Elle conseille les élus et les agents pour développer de nouveaux services aux usagers en partenariat avec la CAF, les ministères de tutelle et les instances départementales. Elle réalise des audits pour accompagner la création et la gestion des ressources humaines et financières rattachées aux services. Actuellement en poste à la Direction de l'Education d'un département, ses qualités de formatrice et d'experte lui permettent d'orienter plus de 1000 agents vers leurs domaines de formation et de leur communiquer des messages institutionnels adaptés à leurs métiers. Forte d'une expérience de 7 ans en tant que présidente d'un groupement de missions locales (27 villes), maire adjointe petite enfance, enfance, jeunesse et CMJ, membre du bureau communautaire. Elle vous accompagnera à la création d'instances participatives. Elle analysera vos besoins (des expertises sur site possibles), elle vous aidera à concevoir vos projets locaux en proposant des formations entre élus ou mixtes élus et agents.

Les points forts de la formation :

Responsable plus de 10 ans des secteurs petite enfance entre autres dans un organisme de formation et de conseils aux élus, j'ai pu conseillé des collectivités et gérer en délégation de service public les services petites enfances de petites et moyennes communes. J'ai initié une commission transparente de mode d'attribution dans ma commune en tant qu'élue avec les instances départementales et sociales du territoire.

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques.
- Supports pédagogiques.
- Etudes de cas et mises en situation.
- Echanges.

Les résultats attendus :

Evaluation finale de la formation par un QCM.

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Sandrine LE MOING

Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis
 Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)